



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

élections municipales

Question écrite n° 13017

Texte de la question

M. Christophe Priou attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur certains inconvénients du mode de scrutin des élections municipales dans les communes de moins de 3 500 habitants. En effet, le scrutin de liste plurinominal est justifié dans les communes rurales où les personnalités des candidats comptent davantage que les étiquettes politiques. À l'inverse, dans les communes littorales, notamment balnéaires, une partie importante du corps électoral est constituée de résidents occasionnels ou retraités venus des villes et habitués à voter pour une liste entière selon l'étiquette politique. Ils ne connaissant donc pas suffisamment les candidats locaux. Aussi l'absence de proportionnalité dans la constitution des conseils municipaux de ces petites villes littorales peut empêcher toute expression différente ou divergente au sein du conseil. Cette privation de représentation est ressentie souvent comme nuisible à l'expression démocratique localement. C'est pourquoi il lui demande si, dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales, il est prévu d'instaurer une dose de proportionnelle afin de garantir dans ces communes une réelle représentativité tout en maintenant les mécanismes permettant de dégager une large majorité municipale.

Texte de la réponse

Afin de faire évoluer la démocratie communale et intercommunale, le projet de loi n° 166 relatif à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des délégués communautaires, et modifiant le calendrier électoral, adopté le 17 avril dernier, prévoit d'abaisser le seuil de population, au-delà duquel les conseillers municipaux seront élus au scrutin de liste de 3 500 à 1 000 habitants. Cette mesure répond à la nécessité de garantir une meilleure représentativité tout en améliorant la parité dans les communes de moins de 3 500 habitants.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Priou](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13017

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 décembre 2012](#), page 7321

Réponse publiée au JO le : [30 avril 2013](#), page 4780